

ASCO du canal de l'Isle

Comité de pilotage du Contrat de Canal du 28 avril 2015

Etaients présents :

M. GRILLI Michel, *Vice Président du canal et représentant de la mairie de Lagnes*
M. SERRE Marcel, *Conseiller Municipal, Commune de l'Isle sur Sorgue*
M. GIROUIN Brice, *Service environnement, commune de l'Isle sur Sorgue*
Mme LELIEVRE Céline, *CME-CPIE84*
M. RONZE Jean, *Fédération de pêche du Vaucluse*
Mme TENTORINI Christel, *Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues*
M. CHAZALON Jean Michel, *Agence de l'Eau*
M. AUGER Franky, *Conseil Départemental de Vaucluse*
M. DOUMENC Fabrice, *Union du canal Luberon Sorgue Ventoux*
Mme DAVID Serena, *ASA du canal de Carpentras*
M. GREGOIRE Patrice, *Directeur de l'ASCO du canal de l'Isle*
M. BACULARD Patrick, *Conducteur de travaux de l'ASCO du canal de l'Isle*

Excusés :

Mme GRIMALDI Marjorie, *PNR du Luberon*
Mme BERNARD Claire, *Chambre d'agriculture*
M. PREVOST François, *SCP*
M. SAINTOMER Didier, *FNE*
M. MOLLET Sébastien, *ONEMA*
M. NOUVEAU syndicat du canal de l'Isle
M. BARBANSON, *Président du canal de l'Isle*

Ordre du jour

- 1- Bilan des actions réalisées en 2014-2015
- 2- Point sur les actions prévues en hiver 2015-2016
- 3- Présentation du bilan mi-parcours (2012-2014) et phase 2 (2015-2017) du Contrat de Canal
- 4- Economies d'eau déléguées à la COEC'EAU

M. GRILLI, Vice Président du canal de l'Isle ouvre la séance, remercie les participants de leur venue et passe la parole à M. AUZIER, chargé de mission Contrat de Canal.

1 Bilan des actions réalisées en 2014-2015 :

Les travaux et actions réalisées sont détaillées axe par axe

Concernant l'Axe 1 sont présentés :

- Les travaux de modernisation sur le secteur Arrousaire tranche 5
- Les travaux de modernisation sur le secteur Caramède tranche 2
- Les travaux de sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux

Concernant l'Axe 2, sont présentées :

- L'action de changement d'exutoire du canal de l'Isle
- L'étude sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Il est rappelé que le canal et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues ont signé une convention afin que le SMBS puisse entreprendre toutes les démarches d'études réglementaires préalables au changement d'exutoire. Les travaux à mettre en œuvre feront l'objet de nouveaux accords SMBS / canal qui porteront notamment sur les aspects financiers liés à l'engagement des travaux. Le SMBS rappelle toutefois que son engagement financier est lié à la reconnaissance de l'intérêt général de ces travaux.

Le canal de l'Isle ajoute qu'aujourd'hui subsiste la contrainte de l'accès à ses ouvrages sur ce secteur. Des discussions ont été engagées sur ce point avec les copropriétaires du chemin d'accès concerné. La possibilité d'engager les travaux d'entretien nécessaires au changement d'exutoire est suspendue à un accord amiable avec eux.

Concernant l'étude sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le canal de l'Isle rappelle les objectifs de l'étude pour le canal tout en détaillant les principaux résultats de l'étude :

- Pas de techniques alternatives au débroussaillage / faucardage appropriée pour le canal de l'Isle
- Concernant les analyses de l'eau :
 - o Pas de pollution de l'eau du canal de l'Union à sa prise, en début de saison pour tout un panel de molécules phytopharmaceutiques
 - o Pas de pollution chronique au désherbant utilisé par le canal
 - o Un cas de pollution ponctuelle en fin de saison
- Le plan de désherbage du canal prévoit la transition vers le « zéro phytos » en deux saisons, avec le surcoût initial lié à l'augmentation du temps de travail, compensé par la disparition progressive du linéaire de filioles, sous réserve d'acquisition de matériel de débroussaillage supplémentaire adapté.

Concernant l'axe 3, il est rappelé que toutes les actions sont portées par le CME-CPIE84. Sont présentés sous réserve de remarques de leur part :

- L'action pédagogique portée par le CME-CPIE84 sur les communes de l'Isle, le Thor et Chateauneuf de Gadagne
- La mise en œuvre du programme pilote porté par le CME-CPIE avec le LPA la Ricarde

Mme LELIEVRE pour le CME CPIE intervient pour rappeler le bon fonctionnement du programme pédagogique à l'attention des scolaires et souhaiter sa poursuite, ainsi que rappeler la poursuite de l'action « biodiversité irrigation ».

Concernant l'Axe 4 est présentée :

- La mise en place d'une convention de transfert de gestion pour l'entretien de la filiole n°14 à Lagnes

Suite aux questions qui émergent concernant la teneur de cette convention, les précisions suivantes sont apportées :

- o L'objectif de la convention était de s'assurer que la filiole ne serait pas « rendue » aux propriétaires des fonds supérieurs et continuerait à jouer son rôle d'évacuation des eaux pluviales une fois le réseau gravitaire modernisé
- o Le canal de l'Isle transfère la gestion d'une partie de son domaine public (en l'occurrence la Filiole 14) à la commune de Lagnes afin que la filiole puisse continuer à être utilisée pour le transfert d'eaux pluviales
- o La commune de Lagnes assurera toute la gestion et l'entretien de l'ouvrage pour qu'il puisse continuer à évacuer les eaux

Concernant l'axe 5, il est présenté :

- La poursuite de l'action de communication / sensibilisation sur le canal et le Contrat de Canal

Il est rappelé que le site internet du canal de l'Isle permet de récupérer tous les documents relatifs au canal mais aussi à la démarche Contrat de Canal.

2 Perspectives 2015-2016

Des actions ponctuelles et la poursuite d'actions au long cours prévues pour 2015-2016 sur les axes 2 à 5 sont détaillées :

- Mise en œuvre du plan de désherbage
- Poursuite de l'action sur le changement d'exutoire
- Poursuite des actions pédagogiques à l'attention des scolaires
- Diagnostic de terrain sur le linéaire du canal pour la question des rejets pluviaux
- Poursuite des actions de communication
- Renouvellement du poste de chargé de mission

Concernant les travaux de l'axe 1, il est rappelé, en l'état, que la réalisation des actions :

- Caramède tranche 3,
- Arrousaire Tranche 6,
- Régulation,

Sont suspendues à l'ouverture d'un appel à projet FEADER, ce qui pose d'ores et déjà un problème de planning pour une réalisation en hiver 2015-2016.

3 Bilan mi-parcours et phase 2 (2015-2017) du Contrat de canal

Le contexte de la mise en œuvre du bilan mi-parcours ainsi que de la réactualisation du programme d'actions pour 2015-2017 est rappelé. Un tableau présentant les engagements financiers des partenaires est présenté :

	Agence de l'Eau	Conseil Général	Conseil Régional PACA	UE / FEDER / FEADER / Autres	Autofinancement	Total
Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2012-2014	1 285 000 €	263 500 €	257 900 €	290 500 €	525 850 €	2 623 000 €
Montant réalisé 2012-2014	543 750 €	95 500 €	93 000 €	146 500 €	221 250 €	1 100 000 €
Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2015-2017	1 270 500 €	261 000 €	261 300 €	240 000 €	508 200 €	2 541 000 €
Montant réactualisé 2015-2017	753 720 €	193 000 €	- €	994 280 €	534 000 €	2 475 000 €
Total 2012-2017 prévu à la signature	2 535 750 €	524 500 €	519 200 €	530 500 €	1 034 050 €	5 164 000 €
Total 2012-2017 réactualisé	1 297 470	288 500 €	93 000 €	1 140 780 €	755 250	3 575 000 €
Evolution du montant global entre la signature et la révision	-49%	-44%	-82%	+115 %	-27%	-31%

3 – 1 Bilan mi parcours 2012-2014

➤ Pour l'axe 1 : 4 opérations réalisées et en cours sur 8 de prévues :

- 2 tranches de mise sous pression des réseaux
- 1 tranche de travaux de sécurisation des ouvrages
- Des travaux d'entretien du petit patrimoine gravitaire, au long cours

Ont été reportées ou supprimées :

- 3 tranches de mise sous pression
- 1 tranche de sécurisation des ouvrages

En conséquence, l'engagement financier global sur cette période est inférieur de 60% aux prévisions. M. GREGOIRE explique que ce retard provient de la difficulté à se faire financer par les banques la part d'autofinancement sur les travaux à cette période. M. DOUMENC directeur du canal de l'Union abonde en ce sens en ajoutant que le bilan mi-parcours du Contrat de Canal indique les années où les demandes de financement sont prévues et non les années où sont réalisés les travaux. Il explique qu'une année de décalage peut être nécessaire entre la date de demande de subvention et la date de mise en œuvre effective des travaux.

M. CHAZALON précise pour sa part que l'Agence de l'Eau a mis en place et propose un système d'avance remboursable qui a pour but de s'affranchir de la contrainte de la recherche de la part d'autofinancement sur un projet.

➤ Pour l'axe 2 : 3 opérations réalisées et en cours sur 3 de prévues

- Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Régularisation au titre du Code de l'Environnement
- Changement de l'exutoire du canal de l'Isle

1 opération (la réflexion sur la réduction de l'impact des rejets des canaux sur le milieu) a été « fondue » dans la COEC'EAU des Sorgues. La maîtrise d'ouvrage des 5 canaux sur cette action posait problème et l'échelle de bassin versant à laquelle travaille la COEC'EAU paraissait plus appropriée.

➤ **Pour l'axe 3 :**

La totalité des actions de l'axe 3 étant sous maîtrise d'ouvrage CME/CPIE, il est fait état du bilan écrit fourni par le CME dans le cadre de la réalisation du bilan mi-parcours. Celui-ci sera joint au document final de bilan mi-parcours.

➤ **Pour l'axe 4 : 2 opérations réalisées ou en cours sur 4 de prévues**

- Diagnostic des rejets pluviaux dans le réseau
- Conservation des filioles suite à la modernisation des réseaux

2 opérations sont reportées à la période 2015-2017 :

- Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire
- Repérage et caractérisation des rejets d'eaux usées

Il est rappelé que les opérations reportées sont liées à la réalisation d'un diagnostic de terrain des rejets dans les filioles prévu pour l'année 2015.

➤ **Pour l'axe 5 : 2 opérations réalisées sur 3 de prévues**

- Réalisation du bilan intermédiaire
- Poste de chargé de mission pour l'animation du canal

L'action pour la communication autour du canal et du Contrat de canal a été renouvelée fin 2014.

3-2 Programmation 2015-2017

Il est rappelé que la réactualisation du programme d'actions pour la période 2015-2017 répond à plusieurs contraintes :

- Reprogrammation d'actions en retard suite à la période 2012-2014, voire suppression de certaines actions (repoussées à un éventuel avenant)
- Mise en œuvre d'actions prévues suite à certaines études (étude de régulation et mise en œuvre du plan de désherbage)
- Redéfinition du contenu de certaines actions
- Poursuite de la programmation initiale sur d'autres axes

Sans détailler le contenu de la programmation, le débat s'ouvre sur les possibilités de financement des actions par les fonds FEADER. M. GREGOIRE directeur du canal de l'Isle indique qu'à ce jour, à défaut de retour et de précisions sur les fonds FEADER à fin mai, le canal de l'Isle ne lancera pas d'opérations de modernisation de ses réseaux au chômage 2015-2016. Il demande s'il est par contre possible d'obtenir un financement de ses partenaires « historiques » (l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Conseil Régional) pour réaliser ces opérations.

M. CHAZALON expose que l'Agence de l'Eau ne pourra pas financer seule des actions relevant de la programmation de développement rural financées par le FEADER et ce afin de respecter des règles européennes de cofinancement des programmes. En conséquence il conseille au canal d'anticiper en préparant les dossiers techniques de demande d'aides, afin de se tenir prêt lorsque paraîtra l'appel à

projets FEADER. Il précise par contre que l'Agence de l'Eau continuera à financer de façon classique les autres actions listées au contrat de canal et ne relevant pas du PDR FEADER.

3-3 Synthèse 2012-2017

La forte baisse de l'engagement financier constatée en 2012-2014 (environ -60%) pourra être rattrapée en mettant en œuvre le programme 2015-2017. Ces efforts permettront de mitiger le bilan global 2012-2017 en ramenant l'engagement financier total de 5 164 000 € à 3 575 000 € (soit -30% de baisse par rapport à l'engagement financier prévu à la signature du Contrat en 2012).

Sous réserve de l'arrivée des fonds FEADER dans les temps, la mise en œuvre des actions prévues au programme d'actions réactualisé, sur la période 2015-2017 conduit à un nouvel équilibre des plans de financement en réduisant fortement l'engagement de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

3-4 Le point sur les économies d'eau

Le bilan mi parcours prévoit un point sur la réalisation d'économies d'eau. Celles-ci sont détaillées dans le tableau reproduit ci-dessous :

	Programme de travaux initial	Programme de travaux réactualisé
Total 2012-2014	4,051	2,911
2015 (MàD 2017)	0,465	0,980
2016 (MàD 2018)	0,375	0,675
2017 (MàD 2019)	0,444	0,364
Total 2015-2017	1,284	2,019
Total Contrat de Canal	5,335	4,930

Ce tableau permet de mettre en évidence que le retard pris dans la réalisation des économies d'eau en 2012-2014 (environ 1 million de m³) pourra être rattrapé en cas de réalisation complète du programme d'actions réactualisé. Il est précisé que le retard dans le programme de réalisation des économies d'eau sera rattrapé essentiellement par la mise en œuvre du programme de régulation sur le canal maître.

4 Economies d'eau déléguées à la COEC'EAU

Sont rappelées dans un premier temps les décisions prises par la COEC'EAU 2014 :

- 1,456 Mm³ d'économies disponibles pour les milieux naturels
- Absence de besoins pour le milieu naturel local
- Affectation de ces volumes d'eau en Durance

Il est également rappelé qu'au vu de la spécificité que constitue le milieu des Sorgues (pas de besoins existants ou à venir pour le milieu naturel local), il a été décidé de simplifier le déroulement de la COEC'EAU, en travaillant par simple échange mail.

Sont ensuite présentées les économies disponibles rendues disponibles pour le milieu dans le cadre de la COEC'EAU 2015 :

- Economies de l'Arrousaire Tranche 5 : 0,230 Mm3
- Economies de Caramède Tranche 2 : 0,250 Mm3

Ce qui porte le total des économies réalisées dans le cadre du Contrat de Canal à 3,391 Mm3 et le volume disponible pour les milieux naturels pour la saison d'irrigation 2016 à **1,696 Mm3**.

Ces volumes sont délégués à la COEC'EAU afin de décider de leur affectation, avant juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GRILLI remercie les participants de leur présence et clôt le comité de pilotage.